

SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE LA CITE DE CARCASSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 11 avril 2019

OBJET : AMENAGEMENT DU PARKING DE DELESTAGE_ PHASE PRO-AOR
Maîtrise d'Ouvrage_Ville

L'an Deux Mille dix-neuf, le jeudi 11 avril 2019 à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel de Ville de Carcassonne, sous la Présidence de **Monsieur Gérard LARRAT**.

Etaient PRESENTS : Mesdames et Messieurs ; Gérard LARRAT, Any BARTHES, Jean François DE MIALHE DE SAINT MARTIN, Laurence GASC, Christian RAYNAUD, Jean-Claude PISTRE, Didier CARBONNEL, Hervé BARO, Michel MOLHERAT, Chloé DANILLON.

EXCUSES : Mesdames et Messieurs ; Isabelle CHESA (suppléée par Laurence GASC), Régis BANQUET (supplée par Didier CARBONNEL), Pierre-Henri ILHES (supplée par Jean Claude PISTRE), Magali ARNAUD, Didier CODORNIU, Patric ROUX, Jean-Noël LLOZE (donne pouvoir à Hervé BARO), Sébastien PLA, Hélène GIRAL.

Secrétariat de séance : Jean François DE MIALHE DE SAINT MARTIN

Par séance en date du 13 avril 2016, les maitrises d'œuvre des actions 6 à 9 de l'OGS ont été engagées cela jusqu'aux phases AVP de manière conjointe. Il importe en lien avec les phases opérationnelles qui vont suivre de mettre à l'ordre du jour les phases PRO- AOR par tranche opérationnelle. Ainsi la première tranche serait celle du parking de Délestage en maîtrise d'ouvrage ville de Carcassonne.

Le parking de délestage a été aménagé provisoirement en 2016 pour initier la réorganisation des stationnements suite à la suppression des voitures dans les fossés et le transfert de l'aire de service de camping-cars à côté du camping municipal.

Le parking de délestage sera le principal parking de stationnement des visiteurs avec une capacité de 1.000 véhicules légers (VL), 20 autocars et 50 emplacements motos, ainsi que des emplacements campings-cars ; La capacité d'accueil est à valider et affiner en fonction de la qualité de l'intégration paysagère des aménagements qui doit être en cohérence avec les qualités historiques et paysagères du site.

Les objectifs d'aménagement sont :

- Offrir un accueil de qualité aux visiteurs
- Proposer un espace de stationnement paysager maîtrisé (réseaux d'évacuation des eaux, éclairage, mobiliers divers, conteneurs enterrés...), travaillés en alcôves végétalisées.
- Assurer une liaison piétonne sécurisée et confortable avec la Promenade de la Narbonnaise, permettant un accès aux publics à mobilité réduite.

- Anticiper les points d'accroche des futurs cheminements piétons, précisés dans l'étude paysagère de l'Île et Bords d'Aude et Grand Paysage au volet Chemins de l'OGS, visant à la découverte élargie du site classé.
- Le projet étudiera les aménagements en fonction de la saisonnalité afin de proposer une réponse la plus appropriée aux valeurs du site, en favorisant des aménagements doux. Les revêtements de surface seront plus ou moins minéralisés ou végétalisés selon le degré de fréquentation des espaces concernés et l'adaptation aux usages touristiques et aux conditions climatiques. Ce degré de sollicitation sera approché sous l'angle de la haute et basse saison touristique et de la répartition des capacités de stationnements que cela suppose.

Centraliser la gestion au moyen d'une régie stationnement pour optimiser les entrées sorties (avec un local d'exploitation sur site). Les éléments programmatiques répondent aux besoins du maître d'ouvrage ainsi qu'au gestionnaire du parc de stationnement ; à ce jour doivent être prévus :

- Accueil des usagers : un guichet pour la vente d'abonnements, des sanitaires publics ;
- Local d'exploitation : un bureau pour le chef de parc, un bureau pour le directeur, une salle de coffre, un vestiaire avec douche et sanitaires pour le personnel, un atelier de travail, et une salle aménagée pour les chauffeurs de bus. En cas de défaillance du réseau électrique régulier, le local d'exploitation devra être équipé d'un dispositif prenant le relais afin d'assurer un fonctionnement continu.
- La surface totale est évaluée à 100 m², pouvant être regroupée ou répartie en différents lieux et bâtiments selon les opportunités offertes par l'aménagement du parc de stationnement et de ses accès
- Favoriser un développement durable : bornes de recharges électriques, fonctionnement solaire des éclairages, poubelles enterrées, tri sélectif, et autres solutions.

Accès et Circulations :

L'accès existant au parking de délestage est supprimé aux abords du parking de délestage, la rocade et son carrefour seront réaménagés en conséquence pour permettre un nouvel accès sécurisé au parking d'accueil Cité Porte Narbonnaise avec des entrées/sorties adaptées (cf action 7.4 de l'OGS). Les espaces délaissés de la rocade dans ce secteur seront à considérer fortement et des propositions de requalifications compléteront le projet.

- Un revêtement de voies de circulation adapté à une fréquentation importante et au contexte paysager.
- Les circulations piétonnes sont dissociées des espaces de circulation véhicules. et permettront un cheminement confortable et sécurisé dans l'aire de stationnement jusqu'à la Promenade de la Narbonnaise.

Aussi, le projet veillera au bon fonctionnement du site dans sa globalité, et devra s'inscrire conformément en lien avec l'action 7.4 de l'OGS qui consiste en la reprise de ses accès et du carrefour de la rocade.

Stationnements

- L'extension du parking existant sur la parcelle NP07, actuellement en procédure d'acquisition, est nécessaire et permettra d'envisager une requalification paysagère tout en conservant la même capacité d'accueil (1000 places véhicules, 20 places autocars, et 50 places motos) : les places de stationnement sont regroupées en poches délimitées par des plantations d'arbres et d'arbustes apportant de l'ombre et de la fraîcheur durant les mois d'été ; les aménagements sont pensés en fonction de la saisonnalité (pour les usages : haute et basse saison touristique, et pour le paysage : variation de la végétation en fonction des saisons) afin de proposer une réponse la plus appropriée aux valeurs du site, en favorisant des aménagements doux sur la parcelle NP07 ;
- La parcelle NP09 est envisagée comme alternative d'acquisition à la parcelle NP07 afin de satisfaire aux nécessités d'extension ;
- L'évacuation des eaux pluviales sera traitée essentiellement par des dispositifs paysagers faisant partie intégrante du projet ;

- Les surfaces imperméabilisées seront réduites à leur strict minimum ;
- Des bornes électriques de rechargement sont prévues à destination des véhicules électriques.

Informatisation de la gestion et péage :

- une informatisation des parkings de la Cité est mise en place pour gérer le stationnement en temps réel, les disponibilités et le re-routage par signalisation lumineuse vers les parkings disponibles et éventuellement en Bastide ; une signalisation adaptée au site patrimonial sera proposée ;
- un câblage général du site permettant le raccordement des logiciels de gestion et des caméras des parkings.

Besoins fonctionnels à intégrer au projet :

- des bornes électriques de rechargement sont prévues à destination des navettes ou des véhicules électriques. (cf projet Syaden) ;
- une aire d'arrêt minute bus sera aménagée ;
- une couverture Wifi ;
- une information touristiques de type borne interactive ;
- des poubelles ou des containers enterrés, en quantité suffisante

Le périmètre :

L'intervention concerne l'emprise de l'actuel parking de délestage (soit les parcelles NP1, NP2, NP3, NP4, NP5, NP6, NP8 en propriété ville), augmentée de la parcelle NP07 et/ou NP09 (non incluse dans le chiffrage), toutes deux faisant l'objet d'une procédure d'acquisition.

La parcelle NP13, propriété de la Ville de Carcassonne, est située aux abords directs du périmètre projet et peut éventuellement présenter des opportunités, sans pour autant être comprises dans le projet d'aménagement.

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir valider le programme d'aménagement tel que figurant dans le cahier des charges de maîtrise d'œuvre et le plan de financement prévisionnel des phases PRO- AOR.

Plan de financement prévisionnel proposé :

Montant HT	Ville	Agglomération	Département	Région	Etat
183 690	45 922	38 575	38 575	38 576	22 042
	25%	21%	21%	21%	12%

Le Conseil Syndical après avoir entendu et validé l'exposé de Monsieur le Président,
Décide à l'unanimité :

- D'adopter le programme,
- De valider le montant prévisionnel et le plan de financement proposé.

Et ont les Membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Compte tenu de la transmission en Préfecture le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Publication par affichage le :

Le Président

